

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 08 JUILLET 2021**

Le huit juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

**Etaient présents :** Monsieur Ludovic MIROUDOT, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGTLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Bruno SERENA, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Didier PREVALET.

**Excusés :**

Madame Angélique CHOUFFE a donné procuration à Madame Sophie VOEGTLIN-LAMBERT

Monsieur Daniel PASQUIER a donné procuration à Madame Marie-Hélène TRIMAILLE

Madame Christiane FERRÉ a donné procuration à Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT

Monsieur Philippe TOURNIER a donné procuration à Madame Pascale FOULLE

Absents :

Madame Gaëlle SIMON,

**Secrétaire de séance :** Madame Pascale FOULLE

Modification ordre du jour :

Points à ajouter :

- **Déclassement de parcelle du domaine public**
- **Création de 14 cavurnes au cimetière municipal**
- **Suppression du poste d'adjoint administratif principal 1ere classe**
- **Création d'un poste de rédacteur principal 2eme classe**

**1 - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Le compte rendu de la séance du 10 juin 2021 est approuvé sous réserve des ajouts et précisions suivantes :

- Point N° 6 : Cession Gaec des Auges : Superficie de la cession : 2051 m<sup>2</sup> au tarif de 12 €.
- Point N° 8 : La rétribution reversée par le SIEL par KWH produit par les panneaux solaires installés sur le toit du complexe sera de 0.5 cts d'euros et non 5 centimes d'euros.

Vote à l'unanimité

**2 - Espace Les Vallières : Installation de panneaux photovoltaïques**

Le conseil décide que l'installation de panneaux solaires, d'une surface de 408 m<sup>2</sup>, sur le toit du complexe des Vallières sera prise en charge par le SIEL, avec un contrat de rémunération sur la production et une possibilité de rachat dans les 4 ou 5 ans suivants. Cela évitera un investissement de 80 000 € dans l'immédiat et permettra une réalisation plus rapide que si le dossier est porté par la commune

Comme l'avait précisé Mr Pierre-Albert Vionnet, directeur du SIEL lors de la précédente séance de conseil municipal, ce projet rentre dans le cadre des investissements réalisés par le SIEL et une redevance de 0,5 ct€/kWh produit est reversée aux communes. Un projet similaire a été réalisé à Rochejean, un second est en cours à Métabief. Les 408 m<sup>2</sup> de panneaux (1,6 m<sup>2</sup> / unité) à mettre en place sur la toiture des Vallières correspondent à une puissance installée de 74,4 kWc. La pente optimale d'un support photovoltaïque est d'environ 30°. La garantie constructeur est de 25 à 30 ans sur les panneaux, les conditions favorables d'exploitation dans le Haut-Doubs, permettent cependant d'espérer une productivité de 87% à 35 ans.

Vote à l'unanimité

### **3 - Vidéo surveillance : Contrat de maintenance**

Le conseil a décidé dans sa dernière séance de retenir la société « Micro one line » pour la fourniture d'un système de vidéo protection, sous réserve d'une proposition de contrat de maintenance.

Proposition reçue en mairie comprenant la prise en charge du matériel installé ainsi que les prestations et déplacements liés à une panne y compris nacelle, les mises à jour, la sauvegarde et la livraison des vidéos sur demande des autorités administratives.

La commune devra assurer les risques de vandalisme.

Le conseil valide définitivement la proposition de l'entreprise One Line pour un montant de 21 532.8€ TTC, auquel s'ajoute le contrat de maintenance. Il donne pouvoir au maire pour signer les documents y afférents

Résultat du vote : 13 « pour » - 1 « abstention »

### **4 - PLU : Procédure pour correction parcelle 292**

Après consultation de Mme Chartier, la modification pour la prise en compte de la parcelle 292 dans la zone urbanisable passe par une procédure simplifiée qui sera assurée par Mme Valerie Chartier pour un montant de 875 € TTC. Il convient d'établir une note détaillée qui sera adressée aux personnes publiques associées avant la mise à disposition du dossier, au public.

Cette procédure simplifiée ne nécessite pas d'enquête publique mais fait l'objet d'une mise à disposition au public obligatoire pendant 1 mois.

Le conseil décide de fixer le calendrier suivant :

- Consultation des PPA : 15 août au 30/09 2021
- Mise à disposition du public : 1<sup>er</sup> au 31 /10/2021

Vote à l'unanimité

### **5 - Echange commune – Indivision THOMET**

Patrick Thomet quitte la salle, il ne participe pas au débat ni au vote.

Suite à la discussion lors de la réunion du 29 juin 2021 en mairie, le Maire propose de valider l'échange de terrain entre la commune et l'indivision THOMET, afin de mener à bien le projet de jardins partagés et de création de 9 places de parking, avant l'hiver.

Marie-Hélène Trimaille et Didier Prévalet rappellent que l'acquisition de cette parcelle devait permettre de sécuriser l'accès à de futures constructions. Ils soulèvent les questions du coût, des frais de bornage, de géomètre. Et de la sécurité : Recul des véhicules sur le chemin de la cité.

Le maire précise que les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de l'indivision Thomet.

Pour ce qui est du coût, les tarifs varient du simple au double selon le revêtement choisi., (ever green, enrobé,...) et ce coût pourrait être couvert par l'instauration d'une taxe parking. Il insiste sur la nécessité de créer de nouvelles places de parking dans le village et rappelle les contraintes existant sur de nombreux sites envisagés ( zones inondables, périmètre de protection,...). Pour le Maire il faut donner la priorité absolue à la sécurité.

Résultat du vote : 10 « pour »

- 3 « contre » motivés par des raisons de sécurité.

### **6 - Lancement d'enquêtes publiques :**

#### **Captages des sources des Auges et Theveny**

Le Maire a rencontré Mme Nicole Apperry, ARS, le 6 juillet 2021 pour appréhender les modalités de lancement des enquêtes publiques pour les périmètres de protection du captage des Auges et Theveny.

Le maire propose au conseil de retenir le devis de l'hydrogéologue Caille pour les deux sources. Il précise qu'une étude de turbidité doit être réalisée sur Theveny ainsi qu'un repérage des drains sur les Auges, pour lesquels des devis ont été demandés.

Vote à l'unanimité

### **7 - GAEC des Auges :**

#### **Cession de terrain**

Après renseignement auprès du notaire, la zone non aedificandi n'est pas envisageable car aucune construction n'y serait admise. Le maire propose que la clause suivante soit précisée dans l'acte de vente.

Scolaire - périscolaire - jeunesse	Angélique CHOUFFE - Pascale FOULLE-Christiane FERRE- Sophie VOEGLIN-LAMBERT - Marie-Hélène TRIMAILLE	
Action sociale	Angélique CHOUFFE -Christiane FERRE-Brigitte GARNACHE-CREUILLOT - Sophie VOEGLIN-LAMBERT - Marie-Hélène TRIMAILLE - Philippe TOURNIER	
Eglise	Angélique CHOUFFE -Bruno SERENA-Brigitte GARNACHE-CREUILLOT- Daniel PASQUIER - Marie-Hélène TRIMAILLE	
Cimetière	Regis ROBBE- Patrick THOMET - Angélique CHOUFFE	-

Vote à l'unanimité

#### **9 - Frais de transport des bois scolytés.**

L'Etat encourage le transfert des bois vers les régions Landes et Bretagne pour leur transformation en papier et prend à sa charge le transport.

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, le conseil autorise le maire pour la durée du mandat, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

Vote à l'unanimité

#### **10 - Subvention exceptionnelle Association « Labergement animation »**

Didier Prévalet ne participe pas au vote.

Comme l'an passé, il n'y aura pas de feux d'artifice pour le 14 juillet 2021. Le dispositif à mettre en place étant trop fastidieux. Cependant et comme l'an passé, un lancement de feux restreint par les membres de l'association « Labergement animation » est prévu. Le conseil décide de prendre en charge la somme de 1 000 € versée à l'entreprise TB PYRO pour la participation financière de la commune.

Vote à l'unanimité

#### **11 - Augmentation des frais de garderie.**

Le gouvernement envisage d'augmenter, à nouveau, la contribution des communes forestières au budget de l'ONF d'environ 1/3 des montants versés actuellement et d'y supprimer près de 500 emplois. Le maire propose de voter une motion de retrait pour ces mesures inacceptables.

Vote à l'unanimité

#### **12 - Déclassement de parcelle du domaine public.**

Suite au départ du bureau de poste, il est nécessaire de désaffecter le bâtiment et le terrain du domaine public, dans la mesure où il n'a plus de vocation de service public.

Résultat du vote : 13 « pour » - 1 « abstention »

#### **13 - Création de 14 cavurnes au cimetière municipal**

Le maire propose au conseil de créer 14 cavurnes supplémentaires au cimetière municipal.

Le devis établi par l'entreprise Gauthier de Mièges pour 14 Cavurnes, semelles béton armé et 21 ml de bordures béton s'élève à 8 701.00 € TTC.

Vote à l'unanimité

#### **14 - Suppression du poste d'adjoint administratif principal 1ere classe**

##### **Création d'un poste de rédacteur principal 2eme classe**

Suite à l'avancement de grade de Mme Pagnier, secrétaire de Mairie, le conseil décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1ere classe et de créer un poste de rédacteur principal 2eme classe.

Vote à l'unanimité

#### **Questions et informations diverses**

A) – Ecole des 2 lacs : Le maire informe le conseil qu'un courrier de l'Inspection Académique prévoit la suppression d'un poste de professeur des écoles, ce qui pourrait remettre en cause la 5ème classe. Un comptage sera réalisé à la rentrée et la décision définitive sera prise en fonction de son résultat.

B)- Installation de 7 candélabres en leds à l'Abbaye et antenne route de Remoray. Travaux prévus normalement le 15 octobre 2021.

« La zone cédée ne pourra faire l'objet d'aucune construction autre que celles liées à l'extension de l'activité agricole ( fumière...) en aucun cas une construction à usage d'habitation. »

Le conseil décide :

- De céder la parcelle N° d'une superficie de 2 051 m au tarif de 12 € /m<sup>2</sup>.
- Dit que La zone cédée ne pourra faire l'objet d'aucune construction autre que celles liées à l'extension de l'activité agricole ( fumière...) en aucun cas une construction à usage d'habitation.
- Frais de bornage et de géometre à la charge de l'acquéreur
- Autorise le maire à signer les documents nécessaires.

Vote à l'unanimité

- **Bail de location**

Sur la parcelle cadastrée ZE 3, le chemin d'exploitation « des fins dessus » prévu initialement lors du remembrement n'a pas été réalisé en totalité.

Le GAEC des Auges et l'EARL THOMET proposent de planter une haie de 3 mètres de large et de 230 ml composée de 7 essences différentes. Pour cela, il est nécessaire d'établir un bail au GAEC des Auges. Bruno Serena souligne que certaines espèces seraient préférables pour les oiseaux.

Vote à l'unanimité

**8 - Modification des commissions communales.**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Appels d'offres (CAO)	Regis ROBBE - Mickael MARGUIER - Daniel PASQUIER	Patrick THOMET - Bruno SERENA - Marie-Hélène TRIMAILLE
Finances	Ludovic MIROUDOT - Pascale FOULLE - Brigitte GARNACHE-CREUILLOT - Philippe TOURNIER - Regis ROBBE	Daniel PASQUIER -
Bâtiments – Patrimoine	Angélique CHOUFFE - Didier PREVALET - Bruno SERENA - Brigitte GARNACHE-CREUILLOT - THOMET Patrick - Daniel PASQUIER - Mickael MARGUIER	Philippe TOURNIER - Marie-Hélène TRIMAILLE
Bois et forêts – agriculture - environnement	Bruno SERENA - Patrick THOMET - Regis ROBBE - Mickael MARGUIER - Philippe TOURNIER – Marie-Hélène TRIMAILLE	
Personnel - agents	Angélique CHOUFFE - Pascale FOULLE - Bruno SERENA - Christiane FERRE - Philippe TOURNIER - Marie-Hélène TRIMAILLE	
Information - communication	Angélique CHOUFFE - Pascale FOULLE - Bruno SERENA - Brigitte GARNACHE-CREUILLOT - Regis ROBBE	
Voiries, réseaux et sécurité	Didier PREVALET - Bruno SERENA - Patrick THOMET - Regis ROBBE - Daniel PASQUIER - Mickael MARGUIER - Philippe TOURNIER	
Commerce – tourisme	Didier PREVALET - Bruno SERENA - Angélique CHOUFFE - Sophie VOEGLIN-LAMBERT	
Terrains - urbanisme	Brigitte GARNACHE-CREUILLOT - Patrick THOMET - Regis ROBBE - Daniel PASQUIER - Mickael MARGUIER - Marie-Hélène TRIMAILLE	Philippe TOURNIER
Animations et fleurissement - associations	Angélique CHOUFFE - Pascale FOULLE - Christiane FERRE - Brigitte GARNACHE-CREUILLOT - Sophie VOEGLIN-LAMBERT	

C)\_CoPil Natura 2000 : Pascale Foulle sera la représentante de la commune

D)\_ Gestion périscolaire : Sophie VOEGLIN résume la réunion de la commission « périscolaire ».  
Le conseil réfléchit à la meilleure façon de répondre aux nouveaux besoins ressortis de l'enquête menée auprès des parents.

E)– Remboursement de frais engagés par les élus :

- Avance par M le Maire de la somme de 87.99 € TTC pour l'acquisition d'une caméra de recul pour le camion, ainsi que 2 mâts pour les ordinateurs de la mairie.
- Avance de Mme Angélique CHOUFFE pour l'anniversaire de Mr BRUEZ  
1 plante : 39 € + colis gourmand 28.75 e + eau de toilette 39.90€

Le conseil valide ces remboursements.

Séance levée à 20h55.

La secrétaire de séance,  
Pascale FOULLE



LE MAIRE,  
Ludovic MIROUDOT

